

SÉANCE DU 6 MARS 2019

DÉCISION N° 2019 / 39 / RESEAU TRANSPORTS BREST METROPOLE / 1

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU STRUCTURANT
DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE BREST MÉTROPOLE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L. 121-8,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé de Monsieur François CUILLANDRE, Président de Brest Métropole, en date du 12 février 2019 et reçu avec accusé de réception le 14 février 2019, demandant à la CNDP de nommer un garant pour accompagner la concertation sur le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de la Métropole, comprenant un BHNS, une nouvelle ligne de tramway et 5 plateformes d'échanges multimodales,
- vu l'avis de publication des caractéristiques du projet dans le journal Ouest France du 2 mars 2019, dans le journal Le Télégramme du 4 mars 2019 et dans le journal les Echos du 5 mars 2019,
- vu sa décision CNDP n°2019/38 du 6 mars 2019 inscrivant Madame Catherine TREBAOL sur la liste nationale des garants,

Considérant que :

- ce projet présente un intérêt local significatif : il répond à des enjeux environnementaux, socio-économiques, d'aménagement du territoire et d'urbanisme importants, notamment parce qu'il s'inscrit dans une lutte active contre les effets de l'étalement urbain,
- la possibilité de débattre de l'opportunité de ce projet est ouverte, et que plusieurs alternatives sont proposées à la concertation,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

Mesdames Catherine TREBAOL et Marie GUICHAOUA sont désignées comme garantes du processus de concertation sur le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest Métropole.

La Présidente



Chantal JOUANNO